



- Les présents formulaires en trois exemplaires, dûment remplis et annotés par **SIG**, doivent accompagner toute requête en autorisation de construire, qu'elle soit préalable ou définitive. Ils renseignent le requérant et le Département des travaux publics sur les possibilités de raccordements.
- Ces formulaires ne sont pas exigés lorsque la construction projetée ne nécessite pas de raccordement aux réseaux **SIG** ou n'entraîne pas une augmentation sensible de leurs prestations.
Exemple : pose d'une citerne, construction d'un mur, d'un garage particulier en annexe à une construction, modification d'une toiture, etc.
- Lors d'une requête définitive, ces formulaires ne seront pas exigés s'ils ont déjà accompagné une demande préalable concernant le même objet.
Les renseignements donnés par SIG sont valables pendant une année.
- Les formulaires devront être transmis à **SIG** en **trois exemplaires** accompagnés **d'un** plan d'ensemble éch. 1 : 2500 format A4 et **d'un** plan de masse éch. 1 : 500 avec la position de l'ouvrage projeté.
- **SIG** retournera au requérant, **dans les 15 jours dès réception, deux** exemplaires des formulaires annotés des remarques sur leurs possibilités de raccordements. Le requérant joindra un exemplaire de chacun des formulaires au dossier de la requête, l'autre exemplaire restant entre ses mains.
- Si exceptionnellement **SIG** n'est pas en mesure de renvoyer un dossier dans les délais prévus, le requérant sera immédiatement prévenu.
- Des formulaires vierges peuvent être obtenus au DAEL, Police des constructions, rue David-Dufour 5, case postale 22, 1211 GENEVE 8.
- Des formulaires électroniques peuvent être complétés et imprimés sur le site **SIG** à l'adresse suivante : <http://www.mieuxvivresig.ch/partenaires/>
- Les demandes de renseignements **eau, électricité et gaz** sont à envoyer à **SIG** par poste à :
SIG
Gestion Raccordements Clients
Case postale 2777
1211 Genève 11

par courriel (*avec plans joints et signatures*) à :
GRC@sig-ge.ch